



Déclaration liminaire FSU – CHSCT Extraordinaire du 3 décembre 2020

Pour la FSU ce CHSCT extraordinaire revêt un caractère particulier. En effet, il acte le départ de Mme Escande membre de cette instance depuis 2015 et qui en a assuré le secrétariat depuis novembre 2016. Mme Escande a obtenu une rupture conventionnelle au 1er décembre 2020, date à laquelle elle a été rayée des cadres de l'Education Nationale. Cette décision lourde de conséquences, n'est pas due à une volonté intrinsèque de changer d'orientation professionnelle, surtout quand on approche de la fin de carrière. Non, elle est le résultat d'un constat et d'un conflit de valeurs pour lequel notre institution a sa part de responsabilité. En effet, Mme Escande, personne vulnérable n'ayant pas de classe, est restée en télétravail après le premier confinement de mars. Cependant, cette position a été revue en septembre après la publication du décret 2020-1098 du 29 août 2020 qui a réduit les cas des personnes vulnérables. Changements, rappelons-le, qui ne reposent sur aucune donnée scientifique mais sur une volonté politique de réduire le nombre de cas de personnels en ASA. Dès lors, sa demande de télétravail a été refusée et elle n'a eu comme solution que de se mettre en arrêt maladie.

Quel dilemme ! Comment être en congé maladie alors qu'on n'est pas malade.

Ce décret, retoqué par le Conseil d'État à la mi-octobre, a été réécrit et le nouveau lui a permis d'être en ASA alors que son travail de Directrice d'école pouvait se faire en travail à distance. Situation ubuesque qui a obligé une personne de son école à assurer l'intérim de direction, personne elle-même télétravail. C'est cette situation sans perspective de travailler, alors même qu'il existe des solutions, qui a conduit Mme Escande à demander une rupture conventionnelle.

Les membres FSU du CHSCTD13 la remercient pour son travail au sein de cette instance où elle n'a compté ni ses heures ni son engagement au service des personnels afin d'améliorer leurs conditions de travail.

Nous lui souhaitons une bonne continuation et nous formons le voeu quelle puisse s'épanouir dans sa nouvelle vie professionnelle.

Quant à nous, nous continuerons à défendre les personnels notamment lors de cette crise sanitaire qui montre plus que jamais l'utilité de notre instance par un dialogue régulier avec notre employeur. Si cette nécessité est reconnue alors pourquoi la loi de la transformation publique supprime-t-elle les CHSCT ? Si ce n'est pour affaiblir la représentation et la défense collective des droits des personnels de l'Education Nationale.

Depuis le début de l'épidémie la FSU n'a eu de cesse que d'alerter à tous les niveaux et particulièrement dans cette instance pour dire que tout n'était pas prêt. Cette impréparation s'est malheureusement encore vérifiée.

Alors que la deuxième vague était attendue, aucun moyen en personnels supplémentaires sur le terrain n'a été dégagé entre mars et novembre pour permettre de la contrer, contrairement aux pays qui nous entourent. La situation actuelle ne permet pas de garantir l'Ecole pour toutes et tous le plus longtemps possible. Rien sur le bâti non plus ...

La seule solution dans le secondaire a finalement été le passage en demi groupe dans les lycées, qu'il a fallu imposer, y compris par la grève.

En primaire, à défaut d'avoir embauché pour limiter la taille des classes, à défaut d'avoir étoffé les brigades de remplacement, c'est le masque à partir de 6 ans qui s'est imposé. Masques qui, soit dit en passant et en écoutant sur la durée le discours officiel, étaient inutiles en mars, sont devenus utiles dans le secondaire en mai et utiles à l'école en Novembre... Ces changements auraient été légitimes s'ils avaient correspondu à des évolutions de la recherche scientifique. Mais ce n'est pas le cas. Ils sont le résultat de manquements, d'incapacités, de pénuries, qui peu à peu se résorbent mais bien tardivement, trop tardivement. C'est le résultat d'un manque d'anticipation matérielle, sanitaire et politique que la FSU n'a cessé de marteler.

L'annonce d'un recours à des contractuel-les, embauché-es pour 4 mois, montre que nous avons raison sur les besoins remontés. Cette annonce montre aussi que l'institution ne prévoit aucunement de remédier aux problèmes structurels que cette crise pose. Elle n'offre aux recruté- es que la précarité comme perspective, que du temporaire aux collègues en surcharge, que le manque d'ambition pour nos élèves. Précisons que recruter pour préparer l'Ecole au risque pandémique, c'est juste préparer des conditions pédagogiques satisfaisantes. Pourtant, baisser les effectifs, c'est efficace contre le brassage mais également pour la qualité des apprentissages et les conditions de travail.

Ces ordres et contre-ordres qui sont maintenant récurrents ne sont pas le fruit d'une impréparation quelconque. Cette impréparation est pour une large part volontaire et impulsée. C'est un choix politique assumé de la part du Ministère pour affaiblir le service d'éducation

L'enjeu est d'importance. Le service public d'éducation, comme tous les services publics, est le meilleur amortisseur de crise possible, le meilleur outil pour lutter contre les déterminismes sociaux, le meilleur outil pour préparer les élèves à être des citoyen-es éclairé-es.

Le niveau de défiance des personnels envers le Ministère et le Ministre est à son comble, hiérarchie comprise, dans bien des endroits.

La succession des faux discours explique cela : d'abord celui déjà évoqué à propos des masques, auquel s'ajoute la fourniture de masques potentiellement toxiques aux personnels. Puis le faux discours sur les protocoles, inapplicables d'abord, puis sans cesse allégés jusqu'à la dernière version, qui décharge le Ministère de ses responsabilités en renvoyant son application au local en répétant comme un mantra après chaque préconisation "autant que possible". Faux discours à propos des chiffres de contamination qui, entre ceux de l'institution scolaire et ceux de Santé Publique France sont divisés par 15 en moyenne sur tout le territoire français. Un écart que les déclarations du Ministre n'expliquent pas du tout. Comment faire confiance ensuite ? Comment croire ? Nous vous le demandons.

Au delà de ces faux discours qui, par l'incertitude et la défiance qu'ils génèrent, font augmenter notablement les risques psycho-sociaux, c'est, enfin, une accusation récurrente de culpabilité qui atteint nos collègues quand ils-elles tombent malades sur leurs lieux de travail. Là encore le discours tenu ne pointe que les fautes individuelles. L'institution est incapable de reconnaître sa responsabilité dans le brassage trop important des élèves, brassage lié au manque de remplaçant- es, aux classes surchargées, aux impossibilités concrètes de respecter la distanciation dans certaines situations, aux contaminations par souillage d'objets, aux aérations insuffisantes... Le déni du réel persiste gravement. Cette réalité, nous l'avons souvent exprimée, car elle remonte du terrain.

Culpabiliser les personnels, alors que le nécessaire n'a pas été fait par l'institution, est insupportable. D'ailleurs certains chefs d'établissement n'hésitent pas à demander par exemple à des collègues qui étaient en ASA de rattraper les heures non-faites.

Pour la FSU, la crise n'est qu'un catalyseur de problèmes structurels lourds et anciens, qui sont le produit d'une gestion budgétaire, déconnectée des besoins réels, à des fins claires de réduction drastique de l'emploi public. La pertinence du service public c'est d'être organisé nationalement, de disposer par ses statuts et sa structuration d'une capacité d'anticipation et d'adaptation. Mais le ministère navigue à vue, d'une annonce médiatique à l'autre. Quelles annonces ont été faites depuis la dernière intervention du Président de la République ? Quelles perspectives pour la suite de la crise ont été formulées ?

Il temps que notre institution écoute ses personnels et leurs représentants pour permette enfin de répondre à la dégradation constante de nos conditions de travail. C'est le souhait et le sens de l'action de la FSU dans ces moments difficiles, dans l'intérêt de l'Ecole, des élèves, et tout particulièrement des personnels dont nous défendons ici la santé et les conditions d'hygiène, de sécurité et de travail.